

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

SEANCE DU JEUDI 30 JUIN 2022

Le jeudi 30 juin 2022 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Coralie GERAULT, Annabelle FOUQUET, Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Aline LEBRETON et Josiane COUILLEAUX.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Stéphane MANCEAU, Raymond LELIEVRE, Daniel GERAULT, Denis MARCHAND et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : Loïc JORRE, Sandrine RAMBAUD

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. MAYENNE COMMUNAUTE : PACTE FINANCIER ET FISCAL SOLIDAIRE
- II. DELIBERATION CONTOURNEMENT RN 162
- III. 1000 CAFES
- IV. LOT « LES PORTES DE LA MAYENNE » : PRIX DE VENTE DES PARCELLES ET RESERVATION
- V. BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE
- VI. REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE
- VII. TERRAIN MAUPAS
- VIII. RESSOURCES HUMAINES : TEMPS DE TRAVAIL
- IX. TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX
- X. SUBVENTION AMICALE LAIQUE
- XI. ALSH : SORTIE PAPEA
- XII. DPU : 34 ALLEE DES CERISIERS ET 8 LOTISSEMENT « LE CLOS DES TISSERANDS »
- XIII. QUESTIONS DIVERSES

I- MAYENNE COMMUNAUTE : PACTE FINANCIER ET FISCAL SOLIDAIRE

Sujet reporté à un prochain conseil

II-DELIBERATION CONTOURNEMENT RN 162

L'État, représenté par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, est le maître d'ouvrage du prolongement de la nouvelle voie qui s'étendra depuis La Touche jusqu'au carrefour des Chevries, sur un linéaire de 1,4 km. A l'issue des travaux de réalisation, la voie sera classée dans le réseau de la voirie communale et sera remise en domanialité et en gestion à la commune de Commer. La date d'effet sera la date de sa mise en service. Ce projet est totalement financé par l'Etat dans le cadre des opérations du réaménagement de la RN 162.

DELIBERATION : Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la signature de la convention relative aux modalités de classement de la future voie dans le domaine communal entre la Touche et le carrefour des Chevries.

III-1000 CAFES

Lors du conseil du conseil du 2 juin 2022, Mickael Delahaye informait que la commune avait été inscrite au programme des « 1 000 cafés » (café multiservices) soutenu par l'Etat. Ce dispositif a sélectionné notre commune. La commune va donc lancer un questionnaire auprès des Commerois pour avancer dans le cadre de cette opération.

IV-LOT « LES PORTES DE MAYENNE » : PRIX DE VENTE DES PARCELLES ET RESERVATIONS

Mickael Delahaye propose au conseil de fixer le prix de vente des parcelles au tarif de 68€ TTC ou 65€ TTC le mètre carré. Ces tarifs permettraient à la commune de vendre les parcelles sans bénéfice ou perte selon les variations de seconde phase de travaux. Le prix de 68€ du m² correspond au prix actuel de commercialisation des parcelles de Coop logis dans le lotissement du Clos des Tisserands.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec 9 voix pour, le prix de 68€ TTC le mètre carré pour le lotissement « Les portes de Mayenne ».

Mickael Delahaye demande au conseil de réfléchir sur des noms de rues pour ce lotissement pour le prochain conseil.

V-BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE

Mickaël DELAHAYE présente au conseil une décision modificative n°1 sur le budget principal.

DELIBERATION : Le conseil valide, à l'unanimité, la décision modificative n°1.

VI-REDEVANCE OCCUPATION DE DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE

Au titre de l'occupation du domaine public communal par le réseau Orange, la commune de Commer est en droit de demander au titre de l'année 2022 à Orange la redevance d'un montant de 2 217€.

DELIBERATION : Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Le Maire à recouvrer auprès de la société Orange la redevance pour occupation du domaine public communal pour un montant de 2 217€.

VII-TERRAIN MAUPAS

Dossier reporté à un prochain conseil.

VIII-RESSOURCES HUMAINES : TEMPS DE TRAVAIL

Christelle Beaudouin présente au conseil municipal la délibération à prendre pour le temps de travail de nos agents communaux et se conformer ainsi à la réglementation.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, que la commune applique bien le temps de travail annuel de 1 607 heures par les agents communaux comme le prévoit la réglementation.

IX-TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX

Mickael Delahaye présente au conseil deux devis pour la rénovation d'un logement communal (détapissage, peinture ...):

- Société RMS : 3 750€ TTC.
- Sam'Embellit : 4 408,50€ TTC

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société RMS d'un montant de 3 750€ TTC.

X-SUBVENTION AMICALE LAIQUE

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, en application de la règle instituée une subvention de 821,75€ afin de participer au voyage scolaire de fin d'année.

XI-ALSH : SORTIE PAPEA

Denis Marchand informe le conseil que pour la sortie à Papéa qui est prévue le vendredi 8 juillet 2022, il reste des places pour compléter le car. Pour des raisons d'encadrement seuls des adolescents ou adultes peuvent encore s'inscrire.

XII-DPU : 34 ALLEE DES CERISIERS ET 8 LOTISSEMENT « LE CLOS DES TISSERANDS »

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas préempter pour les biens sis 34 allée des cerisiers et 8 lotissements « le Clos des Tisserands ».

XIII-QUESTIONS DIVERSES

Mayenne Habitat

Mickaël Delahaye informe le conseil que Mayenne Habitat relance son appel d'offre pour les logements prévus près de l'école suite à un retour d'offre qui était très élevé par rapport au marché actuel (+73%).

Travaux école

Denis Marchand lance des devis pour des portes pleines en aluminium à l'école afin de répondre au plan de sécurité.

Mouvement de personnel

Mickaël Delahaye informe le conseil que plusieurs mouvements de personnel vont avoir lieu :

- un de nos agents sera bientôt en congé paternité et enchainera sur une disponibilité de 2 ans.
- Sabrina Guyard, responsable de la jeunesse, quittera son poste en septembre prochain pour reprendre une formation supérieure.

Pizza La Cella

Lors du dernier conseil du 2 juin 2022, le projet d'installer un kiosque à pizza dans la commune de Commer qui fonctionnerait 24h/24 et 7 jours sur 7 de la pizzeria de Jublains avait été abordé.

Mickaël Delahaye informe le conseil que le devis d'Enedis pour le raccordement s'élève à 1 331,28€ TTC.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis d'Enedis d'un montant de 1331,28€ TTC.

Mickaël Delahaye propose au conseil de proposer un loyer d'occupation du domaine public de 150€ par mois pour cette activité.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le loyer mensuel de 150€ par mois.

Burger Truck

Mickaël Delahaye informe le conseil que le propriétaire du Burger truck a été contacté avant la mise en place d'un kiosque à pizza. Ce dernier qui n'est pas opposé à ce projet se replacera sur le parking de la place principale de la rue des Tisserands.

Point budgétaire

Dossier reporté au prochain conseil.

Demandes associatives

Mickaël Delahaye informe le conseil que toutes les demandes devront évoluer vers un nouveau formalisme qui reste à préciser pour une meilleure organisation et permettre une communication de meilleure qualité.

 **Date de réunion pour la bascule**

Mickaël Delahaye informe le conseil que la réunion est fixée lundi 4 juillet à 20h30 en mairie.

 **Prochain conseil**

- Jeudi 28 juillet 2022

Il est 1h, la séance est levée.

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON